

## FICHE PRATIQUE PROMOTION INTERNE 2026



# ASSISTANT DE CONSERVATION du PATRIMOINE et des BIBLIOTHEQUES

**B-10**

statut particulier : décret 2011-1642 du 23 novembre 2011

En 2026, au moins un fonctionnaire territorial pourra être inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques au titre de la promotion interne organisée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées Orientales.

FONCTIONNAIRES CONCERNES	CONDITIONS A REMPLIR au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année de la LISTE D'APTITUDE
<ul style="list-style-type: none"><li>• Adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe</li><li>• Adjoint territorial du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 10 ans de services publics effectifs</li><li>• dont 5 ans au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement</li><li>• avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)</li></ul>

Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront en matière de promotion interne les lignes directrices de gestion établies par le Président du Centre de Gestion.

Les propositions, à retourner **avant le vendredi 31 octobre 2025 à 12h00\*** doivent comporter une fiche de renseignements (dossier à télécharger) accompagnée des pièces justificatives.

\*Au-delà de cette date et horaire, aucun dossier de promotion interne déposé au siège du CDG66 ne sera admis, seul le cachet de la poste à cette date fera foi.

**ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT**

Le service Conseil statutaire et carrières du Centre de Gestion se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Perpignan, le 01/09/2025

Le Président du Centre de Gestion  
des Pyrénées-Orientales,  
**Robert GARRABÉ**